

Distr.
GÉNÉRALE

CES/SEM.42/7 (Summary)
28 février 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

OFFICE STATISTIQUE DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
(Eurostat)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion de travail commune CEE/Eurostat
sur les statistiques des migrations*
(Genève, 8-10 mai 2000)

Thème 2

**Données "statistiquement correctes" sur les demandeurs d'asile :
Perspectives et contraintes**

Résumé

Communication sollicitée du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés¹

1. La question des demandeurs d'asile, qui a de tout temps retenu l'intérêt des autorités nationales chargées de déterminer le statut des réfugiés de même que d'un petit nombre de juristes spécialisés dans les droits de l'homme et d'avocats de la cause des réfugiés, a récemment attiré l'attention des statisticiens-démographes et des spécialistes des migrations. Assurément, l'une des principales raisons de ce phénomène tient au fait que les migrants en quête d'asile ont largement contribué aux courants d'immigration en Europe depuis le début des années 90. L'un des signes les plus tangibles de cet intérêt croissant a été la demande d'assistance adressée par la

* La présentation et le mode de diffusion des documents seront les mêmes pour cette réunion de travail que pour les séminaires.

¹ Établie par Bela Hovy, statisticienne hors classe.

Division de statistique de l'ONU au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue de l'établissement, à l'intention des services nationaux de statistique, de lignes directrices pour l'élaboration de statistiques des réfugiés et demandeurs d'asile dans le cadre des statistiques des migrations internationales. Les recommandations révisées de l'ONU relatives aux statistiques des migrations internationales, récemment publiées, traitent pour la première fois de façon explicite des réfugiés et demandeurs d'asile. Les spécialistes des questions démographiques et des migrations se sont finalement rendu compte que le facteur d'attraction, pour ceux qui sont en quête d'asile, et le facteur de répulsion, pour ceux qui fuient les persécutions et les guerres, constituent l'un des principaux déterminants des mouvements migratoires dans le monde.

2. L'un des points auxquels certains démographes attachent un vif intérêt est la façon dont les gouvernements présentent sous forme de tableaux les statistiques des demandes de premier asile et des décisions prises. Certaines études récentes font valoir que la présentation actuelle des statistiques relatives à l'asile n'est pas statistiquement correcte. Le débat porte surtout sur le calcul du taux de réfugiés agréés, principal indicateur du nombre de demandeurs d'asile à qui l'on a reconnu la qualité de réfugié. Selon l'argument avancé, il faudrait rapporter le nombre des décisions positives non pas au nombre des décisions prises au cours du même mois ou de la même année civile (analyse temporelle ou transversale) mais au nombre "initial" de demandes déposées, c'est-à-dire indépendamment de l'année des demandes (analyse par cohorte ou longitudinale).

3. La communication expose les méthodes actuelles de calcul des taux d'agrément en Europe et analyse les avantages et les inconvénients des diverses méthodes. Il ressort de cette communication que même si le calcul par cohorte du taux de réfugiés agréés est peut-être "statistiquement correct", il présente en Europe peu d'utilité pratique en raison de l'absence de données et de la lenteur des procédures régissant le droit d'asile. Une analyse de cohorte peut aboutir à un certain nombre d'études de cas nationaux intéressantes, mais une démarche temporelle qui permet d'obtenir instantanément des résultats comparables au niveau international présente un beaucoup plus grand intérêt pour les décideurs, qui sont les principaux utilisateurs des données.
